

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes

Séance ordinaire du 06 JUIN 2024

Délibération n° 2024-06-08

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 31/05/2024
En exercice	29	Date de l'affichage : 31/05/2024
Qui ont pris part à la délibération	27	

Présents : Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Jérôme NOBLE ; Christine VICENTE ; Frédéric LAHARIE ; Catherine VICENTE-PAUCHON ; Sonia DYLBAITYS ; Christian BURGARD ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Miguel FORTE ; Senay OZTURK ; Vincent POURREZ ; Vincent BAUDONNE ; Cyril DURU ; Alain CALIOT ; Christel EYHERAMOUNO ; Delphine OUVRANS ; Jean-Pierre LABADIE ; Carine REY ; David PERRIARD ; Maya VALLART.

Absents excusés :

Serge ARLA a donné procuration à Frédéric LAHARIE en date du 06 juin 2024
Cindy ESPLAN a donné procuration à Nadine DURU en date du 04 juin 2024
Mylène LARRIEU a donné procuration à Alain CALIOT en date du 05 juin 2024
Bertrand LEIRIS a donné procuration à Pierre PASQUIER en date du 05 juin 2024
Jean-Yves PLUMET

Absent :

Davy CAMY

Secrétaire de séance : Christine VICENTE

OBJET : Budget de la Commune 2024 : Décision modificative N°1

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires prévues aux budgets, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés. Elles répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif et doivent comme les budgets, être présentées section par section et différencier nettement les dépenses et les recettes.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121.29,

VU le Budget Primitif 2024 adopté le jeudi 07 mars 2024,



VU la commission des Finances réunie en date du 28 mai 2024,

CONSIDERANT la nécessité de prendre une décision modificative du budget de la commune, afin de procéder au réajustement des autorisations budgétaires initialement prévues,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 6 abstentions (Christel EYHERAMOULO ; Delphine OUVRANS ; David PERRIARD ; Mylène LARRIEU ; Alain CALIOT et Maya VALLART),

DÉCIDE

ARTICLE 1. D'adopter la décision modificative n°1 au budget 2024 telle que présentée ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	LIBELLE	MONTANT	
				PLUS	MOINS
011	60612	020	Energie	54 500,00	
011	611	313	Prestations de services bibiothèque	2 270,00	
012	64111	020	Personnel	208 991,00	
66	6688	020	Frais financiers	5 000,00	
023	023	01	Virement à la section d'investissement	208 700,00	
042	675		Sortie inventaire	20 000,00	
TOTAL 1				499 461,00	
011	6065	313	Acquisitions bibliothèque		1 782,00
011	6182	313	Abonnements bibliothèque		488,00
TOTAL 2					2 270,00
TOTAL 1-2				497 191,00	
RECETTES					
CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	LIBELLE	MONTANT	
				PLUS	MOINS
013	6419	20	Remboursement indemnités journalières	25 900,00	
70	70878	020	Remboursement de frais par des tiers	40 000,00	
73	73111	01	Impots directs locaux	110 000,00	
73	731721	633	Taxe de séjour	260 000,00	
74	74111	01	Dotaton forfaitaire	22 484,00	
74	741121	01	Dotaton de solidarité rurale	36 054,00	
74	741127	01	Dotaton nationale de péréquation	2 753,00	
TOTAL				497 191,00	



SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	PROG	LIBELLE	MONTANT		
					PLUS	MOINS	
204	204182	512	1005	Participation SYDEC	70 000,00		
21	2152	845	2302	Aménagements RD26	1 060 000,00		
21	21532	845		Travaux E. Castaings assainissement	140 000,00		
21	2188	1036		Demandes mobiliers plage (filets volley)	2 100,00		
45	4581	845	2302	Travaux RD26	12 000,00		
041	23xx	01		Remboursements avances	218 500,00		
041	23xx	01		Transferts frais d'études	100 000,00		
TOTAL 1					1 602 600,00		
13	13462	01		Reversement SATEL		550 000,00	
20	2031	845	1017	Etudes quartiers apaisés		10 000,00	
204	2041513	845	2301	Participation commune RD810		60 000,00	
21	2111	020	1015	Terrain Lesca		21 700,00	
21	2151	845	1017	Travaux pluvial av 19 mars 1962		180 000,00	
21	2152	512	1005	Globes éclairage public + Dous Maynadyes		135 000,00	
TOTAL 2						956 700,00	
TOTAL 1-2					645 900,00		
RECETTES							
CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	Prog	LIBELLE	MONTANT		
					PLUS	MOINS	
10	10226	01		Taxe d'aménagement	12 000,00		
024	024	01		Cessions tableaux	20 000,00		
024	024	01		Vente local jeunes	100 000,00		
13	1323	325	1038	Dojo	44 700,00		
45	4582	845	2302	Travaux RD26	12 000,00		
021	21	01		Virement de la section de fonctionnement	208 700,00		
040	21621	01		Sortie inventaire	20 000,00		
041	238	01		Remboursements avances	218 500,00		
041	2031	01		Transferts frais d'études	100 000,00		
TOTAL 1					735 900,00		
024	024	01		Vente maison Carret		80 000,00	
024	024	01		Vente local Mafra		10 000,00	
TOTAL 2						90 000,00	
TOTAL 1-2					645 900,00		

ARTICLE 2. Mme le Maire est habilitée à régulariser toutes les écritures découlant de l'adoption de cette décision modificative.



ARTICLE 3. La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)



Pour extrait conforme,
Le 07 juin 2024,
Le Maire,

Éve BERN,
Maire d'Ondres



Acte rendu exécutoire le M / 06 / 2024

- après télétransmission électronique le M / 06 / 2024

- et mise en ligne sur le site de la commune le M / 06 / 2024